

Le comité parlementaire du coût de la vie

Une enquête sur les prix demandés pour les articles de nécessité et sur les profits réalisés par les producteurs et les distributeurs.

Il fait son rapport final à la Chambre des députés.

Le rapport du comité spécial constitué dans le but de faire une enquête quant aux prix demandés dans tout le Canada pour les produits alimentaires, les articles de vêtement, le combustible et autres nécessités de la vie, ainsi qu'au sujet des profits réalisés par les commerçants et autres individus intéressés dans la production, la distribution et la vente de ces articles; aussi quant aux loyers demandés pour les logements dans les centres industriels du Canada et les pourcentages de profits obtenus sur le capital engagé, a été présenté dernièrement à la Chambre des communes.

Le comité a tenu douze séances depuis le 26 juin. Il a entendu et considéré la preuve donnée sous serment par plusieurs personnes représentant les compagnies de meunerie, d'élevateurs et d'entreposage frigorifique, par des producteurs et commerçants de grain, marchands détaillants de charbon, manufacturiers de lainages, soldeurs en gros de denrées alimentaires, épiceries et fruits, et autres qui sont responsables de l'accroissement des profits, de la distribution et de la vente, dans les transactions commerciales, des denrées courantes en aliments, vêtements, combustible et autres nécessités de la vie, et de qui d'autres renseignements qui n'ont pas encore été reçus, ont été demandés par votre comité.

Quant aux questions des loyers d'habitation dans les centres industriels du Canada, et quant aux taux d'intérêt sur le capital placé dans le logement, au sujet de quoi la Chambre avait aussi ordonné de s'enquérir, le comité n'a pu s'en occuper vu la fin imminente de la session.

Pendant les quarante-huit séances que le comité a tenues, les témoins ont été interrogés sous serment sur une quantité considérable de denrées générales, à commencer par ce qui à ses yeux était le plus important, c'est-à-dire les nécessités comme la viande et ses produits, le beurre, les oeufs, la farine, les épiceries, l'habillement, les chaussures et le combustible; il a suivi ces denrées dans la production, la fabrication et la distribution, afin de pouvoir établir l'écart entre le coût de production et le coût au consommateur, et s'il est possible, de déterminer si cet écart est ou non trop accentué.

Les conclusions.

Les recherches du comité n'ont pas embrassé une portée aussi vaste qu'il eût été possible d'étudier s'il eut disposé de plus de temps. Toutefois, il a trouvé certaines conclusions qu'il croit devoir

lui aider à établir une compréhension exacte de ces questions, et avoir une valeur matérielle dans le sens d'attirer l'attention du Parlement et du pays sur les causes réelles du coût anormal actuel de la vie, aussi bien que d'indiquer un moyen par lequel tout abus existant pourrait être corrigé. Ces conclusions sont:

1. Autant que l'a constaté le comité, on ne peut s'attendre à une réduction substantielle du coût des denrées indiquées plus haut, sauf par l'augmentation du volume à un coût inférieur de production, ou par la diminution des frais de distribution.

2. Votre comité ne prétend pas dire qu'il n'y a pas de profitage ou de cas où le gonflement des prix est indu; mais à tout prendre il est d'avis qu'en tenant compte du service que réclame le consommateur, l'écart entre le coût réel de la production et ce que paie le consommateur pour ces denrées est raisonnablement étroit.

3. Dans ses recherches, votre comité a pris le coût basique au cultivateur pour des denrées comme le boeuf, le bétail, les porcs, le mouton, les produits de laiterie, les oeufs, etc. Pour examiner cette phase particulière, votre comité a fait venir des représentants du ministère du Travail, du Bureau des statistiques, le surintendant de la ferme modèle, le sous-commissaire du bétail, un professeur du collège agricole de Guelph, des représentants des United Farmers of Ontario, des hommes de l'industrie laitière, de l'emballage, de l'entreposage frigorifique, des minotiers, grainiers, organisations coopératives, employés des abattoirs et marchands à commission; et sur le poids de la preuve soumise, votre comité désire déclarer que le coût de production de ces denrées, c'est-à-dire le prix payé au cultivateur, est de 100 à 115 pour 100 supérieur à ce qu'il était il y a cinq ans. Le prix du porc a haussé de 125 pour 100 en moyenne; le boeuf est de 110 pour 100 à 125 pour 100, les produits de laiterie, sur base du gras de beurre, et les oeufs sont de 100 pour 100 à 110 pour 100 au-dessus de la moyenne. Votre comité a considéré la possibilité d'apporter quelque remède sur ce point, soit (a) en fixant un prix, ou (b) en plaçant un embargo sur l'exportation des denrées alimentaires. Après étude très soignée, votre comité est d'avis que faire l'une ou l'autre de ces choses entraînerait les effets les plus désastreux, car tout effort venant du gouvernement ou du Parlement dans le sens de fixer les prix ou de tenter quelques réductions du prix de vente que reçoivent les cultivateurs, aggraverait simplement la situation difficile actuelle, parce que cela tendrait à épuiser